

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

États financiers
31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des Biens non publics du
Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes** (l'«organisation»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023-2024, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. La responsabilité des autres informations incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel 2023-2024 avant la date du présent rapport d'audit. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à déclarer à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.



Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisation;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisation    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisation    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficiance importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
22 octobre 2024

Comptables professionnels agr   s
Experts-comptables autoris  s



Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

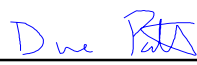
État de la situation financière

Au 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actif à court terme		
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes [note 7]	19,426,547	18,404,852
Investissement dans le Fonds central des Forces canadiennes	1,856,987	1,727,132
Tranche à court terme des prêts préventif à recevoir [note 3]	2,383,826	2,299,304
Tranche à court terme des prêts d'urgence à recevoir [note 3]	941,426	855,295
Tranche à court terme des prêts d'études à recevoir [note 3]	64,570	69,962
Total de l'actif à court terme	24,673,356	23,356,545
Petits prêts de prévention à recevoir [note 3]	2,151,650	2,378,046
Prêts d'urgence à recevoir [note 3]	1,665,490	1,683,786
Prêts d'études à recevoir [note 3]	87,835	74,541
Immobilisations incorporelles, nets [note 5]	9,844	108,861
	28,588,175	27,601,779
Passifs et actifs nets		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	128,657	49,375
Produits constaté d'avance	—	20,000
Passif au titre des prêts d'urgence et des subventions [note 4]	—	7,074
Total des passifs	128,657	76,449
Actifs nets		
Non affecté – subventions [note 2 et annexe A]	7,594,668	6,690,714
Non affecté – programme de prêts Appuyons nos troupes [note 2 et annexe A]	16,708,960	16,708,960
Grevé d'affectations externes – subventions [note 2 et annexe A]	3,105,890	3,075,656
Grevé d'affectations externes – dotations [note 6]	1,050,000	1,050,000
Total de l'actif net	28,459,518	27,525,330
	28,588,175	27,601,779

Voir les notes ci-jointes.

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics :


Dave Patel
Chef des services financiers

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2024			2023	
	Non affectés	Grevé d'affectations externes – Subventions	Grevé d'affectations externes – Dotations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	2 456 729	1 709 559	—	4 166 288	4 441 441
Intérêts sur les dépôts	905 410	133 422	—	1 038 832	605 067
Apports provenant de prélèvements	277 354	—	—	277 354	271 764
Intérêts sur les prêts	325 509	—	—	325 509	288 160
Autre	192 024	—	—	192 024	151 491
	4 157 026	1 842 981	—	6 000 007	5 757 923
Charges					
Programme	2 286 101	1 787 702	—	4 073 803	3 655 315
Levée de fonds	547 289	—	—	547 289	576 580
Administration et autres	419 682	25 045	—	444 727	324 510
	3 253 072	1 812 747	—	5 065 819	4 556 405
Bénéfice net pour l'exercice	903 954	30 234	—	934 188	1 201 518

Voir les notes ci-jointes.

Voir l'annexe A pour une ventilation des revenus et des dépenses.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2024				
	Solde au début de l'exercice	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Transferts	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affecté – subventions <i>[annexe A]</i>	6 690 714	493 855	410 099	7 594 668
Non affecté – programme de prêts Appuyons nos troupes <i>[annexe A]</i>	16 708 960	410 099	(410 099)	16 708 960
Grevé d'affectations externes				
– subventions <i>[annexe A]</i>	3 075 656	30 234	—	3 105 890
Grevé d'affectations externes				
– dotations <i>[annexe A]</i>	1 050 000	—	—	1 050 000
	27 525 330	934 188	—	28 459 518
2023				
	Solde au début de l'exercice	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Transferts	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affecté – subventions <i>[annexe A]</i>	6 074 915	184 218	431 581	6 690 714
Non affecté – programme de prêts Appuyons nos troupes <i>[annexe A]</i>	16 708 960	431 121	(431 121)	16 708 960
Grevé d'affectations externes	2 438 156	586 179	51 321	3 075 656
Grevé d'affectations externes	—	—	1 050 000	1 050 000
– dotations <i>[annexe A]</i>	25 222 031	1 201 518	1 101 781	27 525 330

Voir les notes ci-jointes.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Bénéfice net pour l'exercice	934 188	1 201 518
Items not affecting cash		
Éléments sans effet sur la trésorerie	99 017	102 600
Amortissement des immobilisations incorporelles	201 922	173 297
Provision sur (recouvrement de) prêts	25 000	7 000
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Avances au Fonds central des Forces canadiennes	(1 021 696)	566 298
Charges payées d'avance	—	187 133
Produits constaté d'avance	(20 000)	(297 475)
Créditeurs et charges à payer	79 282	36 961
Passif au titre des prêts d'urgence et des subventions	(7 074)	4 974
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	290 639	1 982 306
Activités d'investissement		
Petits prêts préventif consentis	(3 222 500)	(4 160 500)
Prêts d'urgence consentis	(1 223 230)	(1 121 462)
Prêts d'études consentis	(103 324)	(104 151)
Remboursement de capital sur les petits prêts préventif	3 197 935	2 692 519
Remboursement de capital sur les prêts d'urgence	1 098 531	1 230 004
Remboursement de capital sur les prêts d'études	91 804	117 674
Transfert de fonds de dotations	(129 855)	(636 390)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(290 639)	(1 982 306)
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes.

Annexe des produits et des charges et del’évolution de l’actif net

Exercice clos le 31 mars

	Non affectés				Apports grevés d'une affectation externe – subventions						Grevés d'affectation externe – dotations	2024	2023
	Subventions Appuyons nos troupes \$	Subventions Sans limites \$	Programme de prêts Appuyons nos troupes \$	Total \$	Boomer's Legacy \$	Affecté Appuyons nos troupes \$	Affecté Sans limites \$	Appuyons nos troupes Pluriannuel \$	Programme des plaques d'immatri- culation \$	Total \$	Total \$	Total \$	Total \$
Produits													
Intérêts sur les dépôts	596 403	29 190	279 817	905 410	—	—	—	87 225	46 197	133 422	—	1 038 832	605 067
Apports provenant des prélèvements <i>[note 2]</i>	277 354	—	—	277 354	—	—	—	—	—	—	—	277 354	271 764
Intérêts sur les prêts	—	—	325 509	325 509	—	—	—	—	—	—	—	325 509	288 160
Remises liées au programme Philanthropie	143 293	36 506	—	179 799	—	—	—	—	—	—	—	179 799	141 143
Dons et partenariats	1 159 703	1 297 026	—	2 456 729	4 506	400 511	979 342	125 000	200 200	1 709 559	—	4 166 288	4 441 441
Dons en nature	5 000	—	—	5 000	—	—	—	—	—	—	—	5 000	—
Autre	7 225	—	—	7 225	—	—	—	—	—	—	—	7 225	10 348
	2 188 978	1 362 722	605 326	4 157 026	4 506	400 511	979 342	212 225	246 397	1 842 981	—	6 000 007	5 757 923
Charges													
Programme													
Subventions aux bonnes œuvres	1 411 722	874 379	—	2 286 101	56 042	491 902	1 051 416	82 370	105 972	1 787 702	—	4 073 803	3 655 315
Levée de fonds													
Salaires et avantages sociaux	404 717	131 787	—	536 504	—	—	—	—	—	—	—	536 504	567 513
Marketing	10 785	—	—	10 785	—	—	—	—	—	—	—	10 785	9 067
Administration et autres													
Créances douteuses	—	—	195 227	195 227	—	—	—	—	—	—	—	195 227	151 396
Frais administratifs	1 362	—	—	1 362	—	—	—	—	—	—	—	1 362	1 155
Amortissement des immobilisations incorporelles	99 017	—	—	99 017	—	—	—	—	—	—	—	99 017	102 600
Autre	114 531	9 545	—	124 076	8 835	—	—	—	16 210	25 045	—	149 121	69 359
	2 042 134	1 015 711	195 227	3 253 072	64 877	491 902	1 051 416	82 370	122 182	1 812 747	—	5 065 819	4 556 405
Excédent (insuffisance) des produits surs les charges	146 844	347 011	410 099	903 954	(60 371)	(91 391)	(72 074)	129 855	124 215	30 234	—	934 188	1 201 518
Transfert de fonds de dotation du FCFC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 090 742
Transferts	410 099	—	(410 099)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 039
Actifs nets, début de l'exercice	5 777 658	913 056	16 708 960	23 399 674	101 020	626 225	87 790	677 132	1 583 489	3 075 656	1 050 000	27 525 330	25 222 031
Actifs nets, fin de l'exercice	6 334 601	1 260 067	16 708 960	24 303 628	40 649	534 834	15 716	806 987	1 707 704	3 105 890	1 050 000	28 459 518	27 525 330

Voir les notes ci-jointes.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. Autorité, organisation et objectif

Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC ») gèrent et exploitent les fonds de bienfaisance de la communauté des Forces armées canadiennes (« FAC »), ce qui comprend : le fonds Appuyons nos troupes, le fonds Sans limites et le fonds Boomer's Legacy. Tout don reçu par l'un de ces fonds est considéré comme un don à Sa Majesté. Sa Majesté du chef du Canada est un « donataire reconnu » conformément aux articles 110.1 et 118.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces fonds existent pour aider les membres des FAC et leurs familles à relever des défis uniques et à faire face à des circonstances individuelles, le plus souvent associées aux exigences du service militaire. Les membres actifs, les anciens membres des FAC et leurs familles respectives peuvent bénéficier d'une aide financière en cas de détresse ou d'autres circonstances méritoires. Ces objectifs sont atteints au moyen d'une aide financière sous forme de petits prêts à caractère préventif, de prêts d'urgence, de prêts à l'éducation et de subventions.

Les biens non publics (« BNP »), tels que définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces Canadiennes. Le Fonds de bienfaisance des FAC (l'« organisation ») relève de l'autorité du chef d'état-major de la Défense (« CEMD ») en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

L'organisation est exonérée de l'impôt sur le revenu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), comme les autres fonds non publics.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

À des fins comptables et aux fins de la présentation d'information, les produits et les charges sont attribués en fonction d'objectifs définis soit à l'externe par des donateurs, soit à l'interne par le CEMD.

Fonds non affectés – général

Subventions du Fonds Appuyons nos troupes : Ces subventions permettent d'offrir une aide financière d'urgence aux membres, aux vétérans et à leurs familles respectives en situation de détresse financière ou de difficultés. Parmi les autres initiatives, citons les bourses d'études, les subventions pour les camps, les subventions pour les besoins spéciaux, les séminaires dans le cadre du programme de Soutien social aux blessés de stress opérationnel (« SSBSO »), le programme de paniers de Fêtes, l'emploi des conjoints, le soutien aux malades ou blessés, les subventions spécifiques à la région et l'accès aux commodités de base d'un foyer pour les membres des FAC qui sont hospitalisés pendant plus de 48 heures. Le Fonds Appuyons nos troupes bénéficie également de diverses activités de levée de fonds organisées par les BNP.

Programme de prêts Appuyons nos troupes : Le programme de prêts Appuyons nos troupes a pour but d'offrir du soutien financier aux membres, aux vétérans et à leurs familles au moyen de prêts à faible taux d'intérêt. Les

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

programmes de prêts disponibles sont les suivants : Le petit prêt préventif, le prêt d'urgence et le prêt d'études [note 3]. Le programme de prêts est protégé à une valeur de 16 708 960 \$ [note 4].

Fonds Sans limites : Ce programme vise à permettre aux membres et aux vétérans des FAC malades ou blessés d'adopter un mode de vie actif et sain en prenant part à des activités récréatives, sportives et autres activités physiquement exigeantes. L'aide apportée par le fonds est destinée aux personnes qui ne sont pas couvertes par des fonds publics. Parmi les exemples de ces dépenses, on peut citer les subventions pour l'achat d'équipement spécialisé ainsi que la participation à des événements et les déplacements connexes.

Fonds grevé d'affectations externes – subventions

Fonds Boomer's Legacy : La mission du Fonds Boomer's Legacy est d'« aider nos troupes à aider les autres ». Ce programme sert à financer des projets sélectionnés par les membres des FAC, au pays et à l'étranger, qui autrement ne le seraient pas, afin de favoriser la bienveillance et de donner une image positive des membres des FAC aux yeux de la population locale aidée par le projet.

Fonds affecté Appuyons nos troupes : Ces fonds servent à offrir du soutien aux mères et aux familles, aux camps, au tutorat, aux besoins spéciaux, pour l'achat de véhicules, à la ligne Jeunesse J'écoute, et aux subventions régionales.

Fonds affecté Sans limites : Ces fonds servent à offrir du soutien aux Jeux Invictus, aux Warrior Games et à offrir des subventions propres à une région ou à un objectif.

Programme de plaques d'immatriculation : Ces fonds proviennent de la vente de plaques d'immatriculation spéciales Appuyons nos troupes dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, et sont utilisés dans chacune de ces provinces pour appuyer des programmes sanctionnés.

Fonds grevés d'affectations externes – dotations

Fonds en fiducie à la mémoire du caporal Ronald Macdonald : Mme Isabelle Macdonald a établi un fonds en fiducie à la mémoire de son fils, le caporal Ronald Macdonald, décédé le 10 décembre 1975 alors qu'il servait dans les Forces canadiennes en Allemagne de l'Ouest. Le fonds, qui a été créé le 1er janvier 1977, a pour but d'aider à atténuer les problèmes financiers rencontrés par les membres des FAC et leurs familles. Les subventions sont versées à partir du fonds fiduciaire du Mémorial, à concurrence de 500 \$ par cas. L'apport initial de 20 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Musée et Archives Rocky Mountain Rangers: Le colonel WC Robertson, MC, OMM, CD a initialement fait un don de 30 000 \$ au Musée et Archive Rocky Mountain afin de financer une ou plusieurs bourses annuelles destinées aux membres en règle des Rocky Mountain Rangers, un régiment de la Réserve des FAC. Les bourses versées à partir du fonds en fiducie sont d'un minimum de 300 \$. L'apport initial de 30 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Fonds d'éducation des Forces armées canadiennes de la Fondation George et Helen Vari : La Fondation George et Helen Vari a créé un fonds d'éducation afin de soutenir l'éducation des membres actifs des FAC. Les apports doivent rester dans le fonds à perpétuité. Les décaissements d'intérêts annuels sont répartis comme

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

suit : 3 000 \$ vont au Toronto Scottish Regiment, et le montant restant est affecté à l'éducation des membres actifs des FAC. L'apport initial de 1 000 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Fonds grevés d'affectations externes – pluriannuel

Bourses d'études Helen Stacey : Les bourses d'études Helen Stacey ont été créées pour offrir des bourses d'études d'un montant annuel de 3 000 \$ jusqu'à ce que les fonds recueillis soient épuisés. Les fonds sont destinés à soutenir les étudiants de la communauté des FAC qui souhaitent étudier le journalisme, l'histoire ou l'éducation de la petite enfance. Si aucune demande n'est reçue pour ces domaines, les fonds seront utilisés dans le cadre du Programme national de bourses d'études.

Bourses d'études Guy et Marian Tallman : Les bourses d'études Guy et Marian Tallman ont été créées pour offrir dix bourses annuelles de 5 000 \$ jusqu'à ce que les fonds recueillis soient épuisés. Les fonds seront utilisés dans le cadre du Programme national de bourses d'études pour soutenir les étudiants de la communauté des FAC.

Bourse commémorative Richard Johnson et Jean Johnson : Les bourses commémoratives Richard Johnson et Jean Johnson ont été créées pour offrir une bourse annuelle de 4 000 \$ jusqu'à ce que les fonds recueillis soient épuisés. Ces fonds doivent être utilisés au profit d'une personne à charge d'un membre actif ou retraité de la Marine. Idéalement, l'étudiant doit résider en Nouvelle-Écosse. Si aucun bénéficiaire qualifié ne peut être désigné en Nouvelle-Écosse, les fonds peuvent être octroyés à une personne à charge d'un membre actif ou retraité de la Marine situé au Canada.

Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Sites Web	24 % par an
Système de gestion des prêts	24 % par an

Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports de dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes (y compris les dons et les parrainages) sont comptabilisés à titre de produits de leur fonds correspondant pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale est raisonnablement assurée. Les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds correspondant sont comptabilisés dans le fonds non affecté - général selon la méthode de report.

Les apports provenant de prélèvements comprennent les apports des services financiers du Régime d'assurance revenu militaire (« Financière SISIP ») et ceux du Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC »). La Financière SISIP a fourni un apport de 200 000 \$ [2023 - 200 000 \$] pour les programmes de bien-être dans le cadre du Fonds Appuyons nos troupes. Les apports du FCFC sont comptabilisés mensuellement conformément à l'entente conclue en janvier 2004 entre le FCFC et le Fonds Appuyons nos troupes. Ces apports sont composés à 0,25 % des fonds provenant des bases, des escadres et des unités ainsi que des ventes au détail des mess des FAC.

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en tant que charges quand elles sont versées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire du Fonds Appuyons nos troupes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables reconnus du Canada pour les organisations sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont des incidences sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations sont examinées annuellement et les ajustements qui s'imposent sont comptabilisés dans les états financiers pour la période visée.

Instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers émis ou pris en charge dans des conditions de concurrence normale, à leur juste valeur.

Les instruments financiers contractés entre apparentés qui sont assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, représentant les flux de trésorerie non actualisés de l'instrument, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés entre apparentés qui ne sont pas assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, déterminé sur la base de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisation. Si la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est déterminé en utilisant des flux de trésorerie non actualisés, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Si en revanche, si la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque la transaction s'inscrit dans le cours normal des activités ou lorsque la transaction ne s'inscrit pas dans le cours normal des

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que le changement de participation dans l'élément financier connexe transféré est considérable et que le montant de la contrepartie transférée ou reçue est établi et convenu par les apparentés et est étayé par des preuves indépendantes. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme coût de l'instrument financier contracté entre apparentés.

Ultérieurement, l'organisation évalue ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés entre apparentés, au coût après amortissement.

Les actifs financiers ultérieurement évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des revenus sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée en fonction des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Prêts à recevoir

Petits prêts préventif

Les prêts aux membres vont de 1 000 \$ à 8 000 \$. Les modalités de remboursement s'étalent sur une période maximale de 42 mois et ils comportent un taux d'intérêt annuel de 5,50 %.

Prêts d'urgence

Les prêts individuels peuvent atteindre 25 000 \$ et sont assortis de modalités de paiement allant jusqu'à 60 mois, dans certains cas exceptionnels jusqu'à 72 mois, et comportent un taux d'intérêt annuel de 2,00 %.

Prêts d'études

Les postulants peuvent demander un maximum de 5 000 \$ par étudiant dont le remboursement s'étale sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois, à un taux d'intérêt annuel fixe de 3,45 %. Le plafond à vie par étudiant est de 20 000 \$.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

Les prêts à recevoir sont composés des éléments suivants :

	Petits préventifs		D'urgence		D'études	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts à recevoir	4 694 475	4 795 350	2 691 616	2 630 081	154 405	146 503
Provision pour pertes sur prêts	(149 000)	(118 000)	(85 000)	(91 000)	(2 000)	(2 000)
	4 545 475	4 677 350	2 606 616	2 539 081	152 405	144 503
Moins la tranche à court terme	2 383 826	2 299 304	941 426	855 295	64 570	69 962
Tranche à long terme	2 151 650	2 378 046	1 665 490	1 683 786	87 835	74 541

Le Fonds Appuyons nos troupes n'exige pas de garantie ou d'autre sûreté pour soutenir les avances sur prêts consenties aux membres actifs et anciens des FAC. Tous les remboursements des prêts se font soit par retenues automatiques mensuelles sur la paie par le biais du système de délégation de solde, soit par prélèvements automatiques mensuels préautorisés.

4. Compte en fiducie Appuyons nos troupes

Le Fonds Appuyons nos troupes administre le compte en fiducie, qui a été établi pour offrir rapidement de subventions ou des prêts aux personnes en difficulté et aux membres de leur famille immédiate. Les prêts et subventions sont déterminés par le Fonds Appuyons nos troupes et les paiements sont effectués à la réception des factures ou des pièces justificatives.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 074	2 101
Reçus	101 504	44 258
Déboursés	(108 578)	(39 285)
Solde à la fin de l'exercice	—	7 074

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des éléments suivants :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Sites Web	169 182	165 997	3 185	22 291
Système de gestion des prêts	332 960	326 301	6 659	86 570
	502 142	492 298	9 844	108 861

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situations indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité de l'organisation à générer des avantages économiques. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise si la juste valeur de l'actif correspondant s'accroît ultérieurement.

6. Actif net grevé d'affectations externes – dotations

Le tableau qui suit présente un résumé de l'évolution des dotations pour l'exercice :

	Solde, début de l'exercice	Transferts	Solde, fin de l'exercice
	\$	\$	\$
Fonds en fiducie à la mémoire du cpl Ronald MacDonald	20 000	—	20 000
Musée et Archives Rocky Mountain Rangers	30 000	—	30 000
Fonds d'éducation des Forces armées canadiennes de la Fondation George et Helen Vari	1 000 000	—	1 000 000
	1 050 000	—	1 050 000

7. Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes

Les BNP, tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes. Parmi les entités relèvent du CEMD à l'égard des BNP, on compte l'organisation, les SBMFC et le FCFC. Le montant à recevoir du FCFC de 19 426 548 \$ [18 404 852 \$ en 2023] représente la part des fonds Appuyons nos troupes, Sans limites et Boomer's Legacy d'un compte bancaire consolidé interne administré par le FCFC. Le montant n'est assorti d'aucune modalité de remboursement porte intérêt et reçoit un taux de rendement de 3 % plus 50 % du taux de rendement moyen du FCFC supérieur à 3 % sur la même période de trois ans pour 2024 et 2023, respectivement.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

8. Instruments financiers et gestion du risque

L'organisation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse qui suit fournit une mesure de l'exposition au risque de l'organisation au 31 mars 2024 :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisation est exposée au risque de crédit en ce qui concerne les prêts à recevoir. L'organisation évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi que le passif au titre des prêts d'urgence et des subventions, le cas échéant. La gestion prudente du risque de liquidité comprend le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. L'organisation est d'avis que ses ressources financières récurrentes sont suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations.